

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 5 février 2016

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille seize et le cinq du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 1^{er} février 2016 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, NICOLET Cédric
, HUGUENOTTE Huguette. Excusé : WINNINGER André.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2015.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 25 janvier 2016 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Loi NOTRe: Les exécutifs des 3 communautés de communes (CCALL, CCPO, CCQ) travaillent désormais de concert pour préparer la fusion proposée par le préfet. Une étude d'impact sur la fiscalité sera réalisée par les services de l'état, et l'animation des réunions de travail pour organiser la fusion sera confiée à un bureau d'étude.

Finances : Le conseil autorise l'ouverture de crédits pour permettre le paiement de diverses factures avant le vote du budget 2016 : Internet RLAN (51000 €), maçonnerie du bâtiment de la source du Lison (22800 €) , honoraires de l'école de musique (35000€)

La direction de la poste a proposé que le service actuel soit assuré par un personnel de la CCALL embauché dans le cadre d'une Maison de Service Au Public, en contrepartie d'une aide financière versée par la poste. A défaut, le postier actuel sera remplacé par un facteur guichetier, ce qui entraînerait une diminution importante des heures d'ouverture.

Socio-culturel : Le conseil autorise le renouvellement du bail de la halte garderie Badaboum

Chaufferie bois: Le suivi et les interventions de Sébastien Renard ont permis d'améliorer significativement le fonctionnement du réseau de chaleur qui atteint maintenant un rendement global de 65 % sur l'ensemble (contre 62 % pour la partie village, et 38 % pour la partie gymnase auparavant). Si l'équilibre n'est pas encore atteint, la situation financière s'améliore, et quelques pistes permettent d'espérer un retour à une situation plus saine (contrat de maintenance revu à la baisse, fin de l'emprunt photovoltaïque en 2017). Le conseil autorise l'annulation de la facture de raccordement de la MARPA au réseau de chaleur (qui n'était pas prévu dans le contrat utilisateur).

Divers: Le conseil autorise l'avancement au grade d'animatrice de 2ème classe de Nadia Chiari.

M. Pierrat et Mme Barbier ont fait part d'un projet d'installation en maraîchage biologique pour lequel ils cherchent un terrain de 50a pour y installer une serre et un espace de vente.

Le président informe que les travaux de rénovation de l'appartement au dessus de la poste pour permettre de le louer se sont élevés à 2897 € HT.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Entretien des bâtiments.

André WINNINGER propose de refaire la porte de la cave de la mairie. L'employé communal sera chargé de restaurer et repeindre les volets de la salle des fêtes.

Le maire signale que des pannes sur le chauffe-eau et le circuit de chauffage au logement de l'étage de l'école ont entraîné de menues interventions de l'entreprise Morel.

Badge déchetterie

Les badges d'entrée à la déchetterie sont arrivés. Un des badges sera conservé par l'employé communal et l'autre sera conservé en mairie.

VOIRIE COMMUNALE

Association Foncière : A l'occasion de la fusion des communautés de communes, la question de la gestion des chemins ruraux par l'AF se pose sachant que la CCPO exerce la compétence voirie, et que cette compétence risque donc de passer au niveau intercommunal après la fusion des communautés de commune. Le maire indique que la taxe d'association foncière permet de percevoir plus de 3000 € par ans auprès des propriétaires fonciers pour l'entretien des chemins. Si l'association foncière devait être dissoute et reprise par la commune puis la communauté de commune, il ne serait pas possible de remplacer la taxe d'AF par une augmentation de la taxe foncière non bâti, car on ne peut pas l'augmenter sans augmenter la taxe d'habitation dans la même proportion. Comme le produit de taxe d'habitation est beaucoup plus important que celui de la taxe foncière, cela reviendrait à faire porter presque entièrement cette charge sur les seuls habitants d'Amondans, alors qu'elle est aujourd'hui supportée par les propriétaires qui ne sont pas forcément domiciliés à Amondans. Le conseil municipal décide donc de conserver le système actuel. *(Note ; des précisions sur la compétence voirie exercée par la CCPO ont été apportées après la réunion du conseil municipal. Il s'avère que ne sont pris en compte par CCPO que les voies jugées d'intérêt intercommunal, qui ne concerne que les rues enrobées desservant des habitations ou des exploitations. Les chemins d'AF seraient de fait exclus de la compétence intercommunale et resteraient à la charge de la commune).*

Rue Choulet : Bertrand Roncet a demandé si on pouvait baptiser la petite rue qui dessert sa maison, sachant qu'il ne s'agit pas réellement du prolongement de la rue Choulet et que cela pose des problèmes d'identification d'adresse. Cette parcelle avait déjà été achetée par la commune à l'association foncière et intégrée à la voirie communale. Le conseil municipal décide à l'unanimité de baptiser cette rue Impasse Napoléon Coste.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

PRÉPARATION DU BUDGET

Afin de préparer le budget 2016, et après en avoir discuté le conseil municipal décide de réaliser en priorité les investissements suivants cette année :

- Réalisation des travaux prescrits par la déclaration d'utilité publique pour la protection du captage, notamment mise en place d'une cloture, qui doivent être terminés dans un délai de 18 mois
- Entretien des bâtiments : terminer le remplacement des fenêtres simple vitrage dans les logements de la cure. Remplacement du meuble d'évier du logement haut de l'école.
- Local communal : terrassement, dalle, raccordement aux réseaux, etc.
- Signalisation ou dispositif de ralentissement dans la grande rue

PERMIS DE CONSTRUIRE

Après avoir examiné les dossiers, le conseil municipal donne un avis favorable aux projet suivants :

- construction d'un local de stockage et d'une maison de location au champs des cuillères (Joël RONCET)
- construction d'un abri voiture au 4 rue du Repos (Jean-Yves PERSONENI)
- modification des ouvertures en façade au 6 pl du Village (Boris CHILLARON-PEREZ)

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Cartes jeunes

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte jeune (7 €) pour tous les jeunes de la commune.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le 4 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.